

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 FÉVRIER 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Renouvellement du
classement en
Conservatoire à
Rayonnement
Départemental du
Conservatoire Claude
Debussy**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 février 2013
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 21 février 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 février deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur HAÏAT
Madame FAVREAU à Monsieur LAMY
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur PERRAULT

OBJET : RENOUELEMENT DU CLASSEMENT EN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU CONSERVATOIRE CLAUDE DEBUSSY

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le classement des établissements d'enseignement artistique est régi par le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il distingue les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, les conservatoires à rayonnement départemental (C.R.D.) ou régional.

À la parution du décret, l'ancienne *École Nationale de Musique* de Saint-Germain-en-Laye est devenue le *Conservatoire à Rayonnement Départemental*.

Ce classement est accordé pour une durée de sept ans. À l'issue de cette durée, la Ville doit procéder au renouvellement de ce classement auprès de l'État.

Parmi les critères figurent principalement l'existence d'un projet d'établissement, une organisation pédagogique conforme aux préconisations du ministère, l'enseignement d'au moins deux spécialités parmi la musique, la danse et l'art dramatique dans les deux premiers cycles du cursus et le troisième cycle de formation des amateurs, un cycle d'enseignement professionnel initial en musique et en danse et des classes à horaires aménagés en musique et danse (CHAM/CHAD).

Le Conservatoire Claude DEBUSSY répond aux critères des C.R.D. qui sont, par ailleurs, examinés chaque année dans le cadre des demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la demande de renouvellement du classement du Conservatoire Claude DEBUSSY en Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès du Préfet de région,
- signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter la demande de renouvellement du classement du Conservatoire Claude DEBUSSY en Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès du Préfet de région,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines